

Procès-verbal de la séance du conseil académique plénier du 17 octobre 2024

Le conseil académique

*Vu le Code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'université Bretagne Sud ;
Vu le règlement intérieur de l'université Bretagne Sud notamment l'article 1.3.5 ;*

L'article 1.3.5 du règlement intérieur de l'université dispose que chaque séance de conseil ou de commission du conseil académique fait l'objet d'un relevé de conclusions puis d'un procès-verbal qui est soumis à l'approbation du conseil ou de la commission.

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le procès-verbal de la séance du conseil académique du 17 octobre 2024.

Documents en annexe :

- Procès-verbal de la séance du conseil académique du 17 octobre 2024

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	38
Membres en exercice :	Pour :	38
Membres présents :	Contre :	0
Membres représentés :	Abstentions :	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 13 mars 2025

